

Direction Adjointe
de la Réglementation des Espaces
Service Fourrière

10, rue Gabriel Fauré
5^e étage - bureaux 505 / 506
06365 NICE Cedex 4

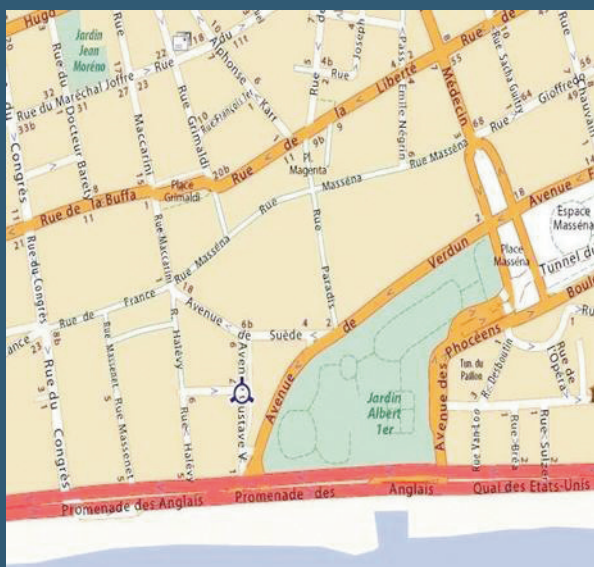
Tél. 04.97.13.23.87

Ouverture au public

Le lundi et mardi de 9h à 14h

Le mercredi et jeudi de 12h à 17h

et sur rendez-vous



**ABANDON VOLONTAIRE
DE VOTRE VÉHICULE**



Direction Adjointe
de la Réglementation des Espaces
Service Fourrière



Dans le cadre de la politique de sécurité et de salubrité publique, la ville de Nice, offre au particulier, légalement propriétaire d'un véhicule immatriculé, stationné sur la voie publique, la possibilité de le faire enlever à titre gratuit pour destruction

La demande d'information peut se faire :

En personne

au SERVICE FOURRIÈRE
10, rue Gabriel Fauré
5^e étage - bureaux 505 / 506

Par téléphone

au 04.97.13.23.87

Par courrier

MAIRIE DE NICE
DIRECTION ADJOINTE
DE LA RÉGLEMENTATION DES ESPACES
10, rue Gabriel Fauré
06364 NICE Cedex 4

Par internet

www.nice.fr

Les documents à fournir :

- Pièce d'identité du propriétaire
Carte nationale d'identité
Passeport
Permis de conduire
Carte de résident
- Carte grise du véhicule
ou en cas de perte
- Un résultat d'identification délivré par les services préfectoraux
- Certificat de situation administrative du véhicule datant de moins d'un mois (certificat de non gage) *

La présence du titulaire de la carte grise est
INDISPENSABLE

La procédure :

A réception du dossier complet il vous sera donné un rendez-vous sur le lieu de stationnement de votre véhicule

- La présence du propriétaire du véhicule ou d'une personne dûment mandatée est **impérative**
- Le certificat de cession vous sera remis le jour de l'enlèvement du véhicule
- Le véhicule devra être libre de tous effets personnels.

* A retirer à la Préfecture ou par internet :
www.interieur.gouv.fr